

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

**MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION**

Vu le retard considérable enregistré dans la livraison des fournitures objet de contrat n°24/2022 du 22/08/2022, visé par la Commission Sectorielle des Marchés/MDN sous le n°1065 en date du 11/08/2022, portant sur l'acquisition du lot n°06: (240) outillages pour montage des chalets (caisses);

La **SARL GECMA**, sise au n°03 Cité Zaatout, Tala Merkha/Béjaia, est mise en demeure pour prendre toutes les mesures nécessaires, afin de rattraper le retard enregistré dans la livraison des fournitures objet du marché sus cité.

La **SARL GECMA**, est tenue de répondre aux injonctions de la présente mise en demeure, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale.

Faute de quoi, l'acheteur sera dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives réglementaires à son encontre.